

Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)

Mona Etienne

Volume 11, Number 1, 1987

Enjeux et contraintes : discours et pratiques des femmes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006388ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006388ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Etienne, M. (1987). Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire). *Anthropologie et Sociétés*, 11(1), 71–93.
<https://doi.org/10.7202/006388ar>

Article abstract

Gender, Class and Socioeconomic Mobility Among the Baulé (Ivory Coast)

Precolonial Baulé society was characterized by a high degree of socioeconomic mobility on the part of both sexes. Prosperity attracted dependents and the latter, in their turn, contributed to prosperity. It is thus that a senior man or woman could accede to the status of ancestor. The models and values of the past still govern the strategies used to attain success by female city dwellers of rural background. However, the effects of class relations and the current process of social reproduction as gender relationships tend, paradoxically, to promote the very conditions of inequality that these women wish to escape. At the same time the social networks linking the urban and the rural milieux that serve as the bare for a certain integration of Baulé society within the state context are now being threatened.

RAPPORTS DE SEXE ET DE CLASSE ET MOBILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE CHEZ LES BAOULÉ (Côte-d'Ivoire)



Mona Etienne

L'objet de cet article sera de saisir un devenir des rapports de classe et des rapports de sexe qui est chargé de contradictions et non sans ambiguïté*. Il s'agit de tendances qui se dessinent plus ou moins nettement et dont l'avenir reste incertain. Ce n'est pas mon propos d'entreprendre une analyse approfondie des rapports de classe en Côte-d'Ivoire. Encore moins voudrais-je proposer des définitions nettes qui risquent de ne correspondre qu'à des catégories réifiées. Je tenterai plutôt d'étudier des phénomènes précis qui, tout en étant à la fois des manifestations et des facteurs de la formation de classes, ne sont que quelques éléments d'une évolution plus générale et plus complexe. Pour ces raisons, j'aurai recours à la distinction entre « élite » et « non-élite », bien que ces concepts laissent à désirer.

C'est surtout à partir d'une analyse des stratégies individuelles de réussite de citadines d'origine rurale que seront abordés les effets des rapports de classe et des processus actuels de reproduction sociale sur les rapports de sexe. Ce n'est pas la rationalité des comportements qui est en cause; ils représentent une adaptation réaliste au monde actuel. En outre, alors même que les stratégies individuelles semblent ne servir que des intérêts personnels, elles sont dictées par des modèles et des valeurs qui visent la reproduction des rapports sociaux sur lesquels se fonde l'intégrité de la société baoulé. C'est paradoxalement, par la subordination de cette société aux déterminismes de la société étatique, que les stratégies de réussite des femmes baoulé tendent à promouvoir et à reproduire les conditions d'inégalité auxquels elles voudraient se soustraire. Avant d'entreprendre cette analyse, il est nécessaire de présenter brièvement la société baoulé précoloniale et coloniale, en insistant sur les éléments qui concernent les rapports de sexe et qui affectent les comportements de la population étudiée.

* Cet article reprend le chapitre VI de ma thèse (M. Etienne 1985). Les données proviennent de recherches conduites en milieu rural en 1962-64 avec l'appui du gouvernement de Côte-d'Ivoire (Ministère du Plan), et en milieu urbain (Abidjan, quartier de Port-Bouët) en 1974-75 grâce au soutien de la Fondation Wenner-Gren pour la Recherche anthropologique (grant-in-aid no 3067). Je remercie pour leur collaboration mes enquêtrices Kouamé Kodjoua Christine et Kouassi Affoué Yvonne, ainsi que les femmes et les hommes baoulé qui ont prêté leur concours à ces recherches.

▣ La société baoulé précoloniale : aperçu des structures politiques, économiques et sociales

Les Baoulé, actuellement au nombre de plus d'un million, se situent légèrement à l'est du centre de la Côte-d'Ivoire. L'agriculture est depuis toujours leur principale activité de subsistance, et aujourd'hui les cultures commerciales jouent un rôle important dans leur économie.

La société baoulé précoloniale était généralement prospère, surtout au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Cependant, il n'y avait pas d'autorité politique centralisée, et la différenciation socio-économique n'était pas rigide (Salverte-Marmier 1965). Il existait une mobilité considérable, à la fois géographique et sociale. Ces deux formes de mobilité étaient liées et se renforçaient l'une l'autre. Les Baoulé participaient indirectement, par l'intermédiaire des peuples côtiers, au commerce avec les Européens; ils exploitaient des placers et des gisements aurifères, notamment dans la région de Kokumbo dans le sud de leur pays; au delà des frontières nord, on achetait à bon marché des esclaves qui contribuaient à ces activités ainsi qu'à la production agricole et artisanale (cf. Chauveau 1978, 1979). Tout individu entreprenant pouvait s'enrichir à partir d'un investissement minime. Au départ, il n'y avait pas de discontinuité entre la production de subsistance et la production pour l'échange commercial. L'agriculture et l'artisanat — tout particulièrement la production textile — fournissaient un surplus qui pouvait servir aux expéditions commerciales ou de prospection aurifère, ainsi qu'à l'achat d'esclaves. Souvent ces trois objectifs représentaient autant d'étapes d'un même voyage.

Les femmes, aussi bien que les hommes, profitaient de ces occasions de faire fortune. De jeunes célibataires femmes et hommes pouvaient se joindre à des parents ou à d'autres villageois pour partir en expédition. Des aîné(e)s pouvaient déléguer des cadet(te)s à qui ils donnaient les denrées nécessaires. Ceux-ci agissaient alors pour le compte de ceux-là, en échange d'une part des bénéfices. La participation des femmes à la production domestique et au contrôle de la distribution de produits (M. Etienne 1977) assurait leur aptitude à « financer » une expédition.

Le nombre des dépendants qu'on avait sous son autorité, et qui contribuaient donc à la production domestique ou aux entreprises décrites ci-dessus, était un facteur important de réussite. La structure sociale baoulé était caractérisée par la filiation cognatique (P. Etienne et M. Etienne 1967). Celle-ci se réalisait de telle manière que l'appartenance d'un cadet à un groupe de parenté (*awlô*) et l'autorité d'un aîné sur ses cadets n'étaient pas rigoureusement déterminées une fois pour toutes¹. Cette indétermination, avec l'adoption institutionnalisée, rendaient instables les rapports de dépendance fondés sur la parenté et facilement affectés par l'initiative individuelle. La concurrence pour les dépendants était importante (P. Etienne 1971), et un(e) aîné(e) prospère, entreprenant(e) et généreux(se) pouvait plus qu'un autre attirer des cadet(te)s. Les dépendants étaient producteurs de richesse et, puisqu'ils partageaient le surplus qu'ils produisaient, la richesse attirait des dépendants. Il s'agit donc d'un processus cumulatif où la prospérité et l'autorité sur de nombreux dépendants se renforçaient réciproquement (M. Etienne 1985, 1986).

La succession à tous les niveaux était gouvernée par un principe matrilineaire. La fonction de chef d'un groupe de parenté allait de pair avec le gardiennage d'un trésor

¹ Puisqu'il s'agit ici de l'époque précoloniale, j'emploie le temps passé, mais la plupart des faits de structure sociale décrits sont encore actuels.

sacré (de l'or, des objets en or et d'autres biens de valeur) qui matérialisait la continuité du groupe et qui, à travers les générations, s'augmentait des contributions des aîné(e)s qui en avaient la charge. Ces contributions ne se confondaient pas dans un tout indifférencié. Chacune était emballée séparément et conservait l'identité du donneur. C'est en fait ainsi qu'on devenait ancêtre, en laissant des biens durables qui assureraient sa survie dans la mémoire des générations à venir.

Le trésor sacré du groupe de parenté n'absorbait cependant pas toute la richesse de ses membres. Ceux qui n'accédaient pas au rang de chef transmettaient leurs biens acquis et ceux reçus en héritage à leurs propres héritiers (toujours des utérins), qui les conserveraient sans en oublier l'origine et les transmettraient à leur tour. Ainsi, même ceux qui étaient écartés de la chefferie pouvaient survivre comme ancêtres. Ce sont les femmes plus souvent que les hommes qui se trouvaient écartées de la fonction de chef, non point par principe, mais parce que l'identité du groupe était enracinée dans son lieu de résidence et le trésor sacré ne devait pas se déplacer. Dans la mesure où une femme mariée devait normalement résider chez son mari, elle ne pouvait devenir chef. Certes, des femmes âgées veuves ou divorcées et celles mariées avec un esclave qui leur appartenait ne connaissaient pas cet obstacle². Ce sont néanmoins les femmes plus souvent que les hommes qui étaient susceptibles de constituer une succession qui serait transmise pour ainsi dire en marge de la transmission de biens qui sous-tendait l'accession à la chefferie (M. Etienne 1985).

Les femmes choisissaient souvent des cadettes plutôt que des cadets pour hériter. Il ne s'agit cependant pas d'une règle rigide. Plus important étaient les liens personnels et le souci d'avoir un héritier qui conserverait la succession, y ajouterait ses propres biens acquis, et la retransmettrait à ses propres descendants utérins. Un héritier qui dissipait l'héritage anéantissait le souvenir de l'aînée et son espoir d'accéder au statut d'ancêtre. Puisque la survie comme ancêtre consiste à rester vivant dans la mémoire des générations à venir, avoir des descendants – pas nécessairement ses propres enfants, mais aussi bien ceux de sa parenté et surtout toute descendance en ligne utérine – est également important.

L'adoption et la mise en tutelle, facilement visibles en milieu urbain et parfois considérées comme des pratiques d'origine récente, faisaient partie des rapports de dépendance dans la société précoloniale. Pour simplifier la présentation, je m'en tiendrai ici à l'adoption et ne décrirai que des éléments essentiels d'une institution complexe, que j'ai traitée en profondeur ailleurs (M. Etienne 1979a, 1979b). Bien que les hommes participassent aux rapports d'adoption, j'insisterai sur le rôle particulier de ces rapports pour les femmes, et surtout du point de vue de la femme qui reçoit des enfants en adoption.

Un enfant était donné par l'un des géniteurs, quoiqu'avec l'accord de l'autre, et toujours à une personne, non point à un couple. Parce que l'autorité parentale n'était pas partagée et parce que les règles de l'adoption affirment l'autorité du parent adoptif, les liens entre celui-ci (le plus souvent une femme) et l'enfant étaient en un sens plus forts que dans le cas de parents biologiques. En même temps, les liens avec les parents biolo-

² Sur les femmes et leurs esclaves, cf. M. Etienne (1976). Il en allait de même lorsqu'une femme épousait un esclave appartenant à son *awô* (par filiation utérine). Il existait aussi pour les femmes « nobles » l'hypogamie uxorilocale. On dit aussi que souvent elles ne se mariaient pas.

giques n'étaient pas annulés. L'enfant devait connaître ses origines, et le don en adoption créait des rapports privilégiés entre les partenaires adultes.

Pour la femme mariée, l'enfant reçu en adoption d'un homme ou, plus souvent, d'une femme de son groupe de parenté servait à maintenir et à consolider son appartenance à celui-ci, ainsi que son autonomie chez ses alliés. Elle ne devait pas arriver seule chez ceux-ci. Ainsi, il était de coutume de donner un enfant à une jeune mariée lorsqu'elle allait rejoindre son mari. Et si, divorcée ou veuve, elle repartait, elle ne repartirait pas seule. Si elle avait des enfants adoptifs devenus adultes, ils auraient peut-être rejoint leur groupe de parenté commun. Elle les retrouverait en y retournant et, grâce aux rapports d'adoption qui se superposaient aux rapports de parenté, elle pourrait toujours compter sur leur soutien. Le caractère durable des droits d'une mère adoptive se marquait par un principe de redoublement. L'enfant donné en adoption était le plus souvent une fille, mais, garçon ou fille, cet enfant devenu adulte devait « se remplacer » en donnant un enfant, de préférence son premier-né, à sa mère adoptive. Il s'agit donc de liens qui se perpétuaient à travers les générations. Il arrivait aussi qu'une femme trouvât son héritier parmi ses enfants adoptifs.

Si le don d'un enfant pouvait avoir une portée avant tout sociale, puisqu'il établissait l'autonomie et le statut d'adulte d'une femme mariée, il avait aussi une portée économique, car ce cadet ou cette cadette contribuait à la productivité de son aîné. D'autre part, s'il était de rigueur qu'un(e) parent(e) proche aîné(e) — souvent une sœur — donnât un enfant à son cadet, d'autres dons en adoption étaient largement déterminés par les mêmes considérations qui déterminaient les rapports de dépendance dans leur ensemble. C'est dire qu'une aînée entreprenante et prospère, mariée ou non, attirait des dons en adoption. L'étude de la morphologie de Kokumbo, la région aurifère mentionnée ci-dessus, fait souvent état de femmes et de leurs enfants adoptifs, dont une fondatrice de village (Chauveau 1979). Les rapports d'adoption s'intégraient ainsi aux processus de mobilité géographique et socio-économique tels qu'ils s'élaboraient dans la société précoloniale. Nous verrons cette même intégration en examinant le milieu urbain contemporain.

☐ Les effets de la colonisation et l'adaptation des activités économiques

La conquête coloniale devait affaiblir le pouvoir politique des femmes dans la mesure où l'administration française s'efforçait systématiquement de les écarter de la chefferie (cf. Assié 1974). Mais, pas plus que dans la période précoloniale, être exclu de la fonction de chef ne constituait pas un obstacle majeur à la promotion économique et sociale. Au cours des étapes qui devaient aboutir à la conquête (1898-1911), l'économie baoulé subit des fluctuations considérables (Weiskel 1980). À la fin de la période de conquête, la dévastation et l'appauvrissement étaient généralisés (Chauveau 1980). Par ailleurs, l'administration coloniale mit fin à des avenues traditionnelles de mobilité socio-économique pour tous les Baoulé, telles que l'exploitation aurifère et le commerce à longue distance. Pourtant, c'est le développement des cultures commerciales, bien que celles-ci soient devenues une source essentielle de revenus, qui devait à long terme introduire un déséquilibre dans les rapports de production au désavantage des femmes (M. Etienne 1977).

Les femmes baoulé n'en continuaient pas moins à faire preuve d'un esprit d'entreprise, et à poursuivre des voies nouvelles pour atteindre la prospérité et le statut d'aînée qui devait aboutir au statut d'ancêtre. La colonisation leur en offrait des occasions qui

n'étaient pas sans analogie avec celles du passé et dont la plus importante était la migration urbaine. Bien plus que les femmes d'autres groupes ethniques, les Baoulé étaient attirées vers les villes (P. Etienne et M. Etienne 1968), tout comme elles étaient autrefois attirées vers Kokumbo et d'autres centres aurifères. En un sens, Abidjan (la ville principale) était le nouveau Kokumbo. Certaines y allaient comme épouses, mais beaucoup de célibataires, même de très jeunes filles, partaient seules et commençaient leur carrière de citadines comme aides domestiques de parent(e)s, d'ami(e)s villageois(es), ou le cas échéant d'étrangers ou d'étrangères baoulé ou autre. (L'hôte était le plus souvent une femme, ou parfois le mari d'une parente.)

Ce sont ces femmes, les premières citadines, et les cadettes qui les ont suivies, qui font l'objet principal de l'analyse présentée ci-dessous. Je les caractérise comme « non-élite » dans la mesure où elles sont sans instruction formelle et n'ont pas accès aux formes nouvelles de mobilité socio-économique qu'offre l'État moderne. À l'encontre des femmes, les hommes de la non-élite savent généralement le français et ont des emplois dans les rangs inférieurs du salariat. Cependant, illettrés ou avec une instruction minimale, ils n'ont aucun espoir d'avancement, et leurs revenus peuvent être inférieurs à ceux des femmes. Sans emploi ou retraités, il arrive qu'ils se trouvent plus ou moins à la charge d'une épouse.

Les femmes de la non-élite sont généralement commerçantes. La réussite dans le commerce et les formes que prend celui-ci sont cependant d'une grande variabilité. Simplement acheter et revendre des denrées en ville n'est profitable qu'au prix d'un lourd investissement de capital. Tel est le cas du commerce textile. Les femmes baoulé pratiquent le plus souvent le commerce de denrées alimentaires. Leurs bénéfices proviennent de matières premières à bon marché et de leur transformation par une main-d'œuvre également bon marché. Elles ont accès à tous deux grâce à des réseaux sociaux complexes qui relient milieu rural et milieu urbain. Savoir maintenir et cultiver ces réseaux apparaît comme un élément décisif dans les histoires de vie des femmes prospères.

Ces femmes conservent systématiquement leurs liens avec leurs villages. Il arrive qu'elles se déplacent si souvent entre la ville et le village qu'on ne peut leur attribuer un lieu de résidence privilégié. Même lorsqu'elles restent longtemps en ville avec seulement de brefs visites au village, elles maintiennent le contact de maintes façons. Le village peut être la source de leurs denrées commerciales, elles peuvent y avoir des cadets (parfois des manœuvres) qui cultivent des champs en leur nom. Elles y investissent leurs bénéfices sous forme de maisons, de bétail, de taxis de brousse, etc. Avant tout, elles font des investissements dans les personnes, cela par des cadeaux envoyés lors des funérailles et à d'autres occasions, et par l'hébergement de parents ruraux venus en ville.

Cette générosité sert d'une manière générale à faire sentir sa présence au village et à rester un membre agissant de la communauté et du groupe de parenté sans lesquels tout accomplissement est vide de sens. Elle sert plus précisément à faire de la citadine un pôle d'attraction pour les enfants et les jeunes dont le labeur est indispensable pour augmenter sa productivité. Aujourd'hui, comme autrefois, les dépendants sont producteurs de richesse et la richesse attire les dépendants. Parfois ces dépendants sont des parents éloignés ou même sans liens de parenté. Mais, le plus souvent, ils sont des parents proches reçus en tutelle ou en adoption. Nous retrouvons encore un « investissement » dont les aspects sociaux et économiques ne peuvent se dissocier. Il en sera plus longuement question ci-dessous.

Considérons auparavant brièvement comment les activités économiques des hommes de la non-élite les différencient des femmes en ce qui concerne les rapports de dépendance. Certes, les hommes baoulé tendent à avoir les mêmes buts et les mêmes valeurs que les femmes. Dans la mesure où ils en ont les moyens, ils s'entourent aussi de dépendants; ils peuvent aussi recevoir des enfants en adoption. Toujours s'ils en ont les moyens, scolariser un enfant représente un investissement social et économique à long terme. Cependant, pour le tout petit salarié ou fonctionnaire, les dépendants qu'il entretient, loin d'être productifs, peuvent représenter un fardeau insupportable. En même temps, éviter cette charge, c'est affaiblir ses liens avec son milieu d'origine, affaiblissement auquel contribuent les contraintes du travail salarié qui rendent difficiles et onéreuses des visites au village.

Enfin, le statut de salarié en soi confère un certain prestige aux yeux des villageois, ce qui conduit facilement les hommes à négliger des obligations essentielles, telles que les dons à l'occasion de funérailles. C'est une négligence qui peut s'avérer désastreuse lorsque, sans emploi, sans moyens financiers, un homme n'ose plus retourner au village et doit vivoter en ville aux crochets de qui voudra bien l'entretenir. Cette situation est très différente pour les femmes, qui peuvent presque toujours retourner au village lorsque la vie en ville ne présente plus d'avantages. (On peut faire exception pour une nouvelle génération de jeunes scolarisées chômeuses.) Mais, ce qui nous concerne ici, c'est que pour toutes ces raisons les hommes de la non-élite ne jouent pas le même rôle que les femmes dans les processus de reproduction sociale que nous allons examiner.

☐ Stratégies des aînées et destins des cadets face aux rapports de classe

Il est indispensable de comprendre les préoccupations fondamentales décrites ci-dessus si l'on veut comprendre les fins poursuivies par les citadines baoulé d'aujourd'hui. Les modèles et les valeurs de la société baoulé précoloniale restent en grande partie intacts et continuent de gouverner leur comportement. Ce qui pourrait autrement paraître une poursuite acharnée du « fric » (Vidal 1977) et une exploitation parfois sans scrupules de cadet(te)s prend un sens tout différent à la lumière de cette compréhension. Pour les femmes urbaines, plus que pour les hommes, s'entourer de dépendants sert à établir le statut social. En outre, à la différence de ce qui se passe pour les hommes, les enfants adoptifs et autres dépendants — surtout les filles — contribuent à la productivité économique et donc à la prospérité. En ce sens, le rôle des rapports de dépendance reste ce qu'il était dans la société précoloniale. De même, les motivations des parents ruraux qui envoient leurs enfants chez des parentes citadines, ainsi que les aspirations des enfants eux-mêmes, se conforment aux modèles traditionnels de mobilité socio-économique.

Mais, si nous considérons les possibilités d'avenir réelles de ces cadets et de ces cadettes, il en va tout autrement. Il n'y a pas de commune mesure entre l'homogénéité relative de la société précoloniale, malgré les formes de stratification qui pouvaient y exister, et l'hétérogénéité radicale de la société étatique moderne. Alors que la mobilité géographique vise toujours la mobilité socio-économique, celle-ci est autrement plus limitée que dans le passé, car elle se heurte inévitablement aux barrières de classe. Nous verrons comment les citadines tiennent compte de cette réalité en déterminant le destin de leurs dépendants.

Parce que la ville est un monde nouveau — le monde des Blancs — et en ce sens plus étranger et inconnu que ne l'étaient Kokumbo et les pays lointains d'autrefois, l'autorité sur ses dépendants cadets qu'on accorde à la citadine qui les reçoit, que ce soit en adoption ou en tutelle, est considérable et sans doute démesurée par comparaison avec les normes traditionnelles. (Du moins, tel est le principe. Actuellement, on se plaint que les jeunes n'acceptent pas toujours cette autorité.) C'est elle qui « connaît les manières de la ville », et la transmission de cette connaissance, comme l'apprentissage d'un métier, est à la fois une valeur en soi et un premier pas sur le chemin de la prospérité. Bien qu'il s'agisse ici de jeunes parents plutôt que d'enfants-servants, l'observation d'une femme lettrée à propos de sa petite servante est révélatrice : « Quand je l'ai prise au village, elle ne savait pas ce que c'était que l'argent. Maintenant, elle sait compter la monnaie quand elle fait les courses ». Parce qu'elle détient le savoir qui assure la réussite — sa propre prospérité en est la preuve — la mère adoptive ou la tutrice dispose plus ou moins à son gré des enfants qui lui sont confiés. Seuls font exception les enfants qui lui sont envoyés dans un but précis, généralement pour la scolarisation, par des parents qui s'engagent à assumer au moins une partie des frais.

Or, la manière dont une femme dispose de ses jeunes dépendants est en grande partie déterminée par ses propres intérêts. Bien que le contexte ne soit plus celui de la société précoloniale, il faut se garder de percevoir ce comportement en termes d'exploitation. Certes, il existe des cas d'exploitation, parfois outrée. (L'une de mes informatrices, alors qu'elle était jeune fille nouvellement arrivée en ville, fut pratiquement vendue en mariage par sa tutrice.) Mais le plus souvent l'aînée veille à l'avenir de ses cadets en même temps qu'au sien. Les intérêts dont il s'agit sont des intérêts à long terme, pas seulement des bénéfices au jour le jour, et ils ne peuvent se dissocier de l'investissement dans les rapports de parenté. Cependant, les stratégies de réussite exigent un équilibre entre les revenus et les dépenses. Elles exigent aussi qu'on ménage ses investissements en tenant compte des réalités de la société globale. À l'avant-plan de ces réalités se trouve la distinction entre les possibilités de promotion socio-économique qui sont ouvertes aux hommes et celles qui sont ouvertes aux femmes.

Parmi les jeunes parents qui leur sont confiés, les femmes tendent à scolariser les garçons, mais rarement les filles. Ce comportement n'a rien à voir avec des stéréotypes en ce qui concerne l'intelligence de l'un et l'autre sexe, bien qu'elle relève dans une certaine mesure de la division traditionnelle du travail. La fille travaille à côté de son aînée et contribue à sa productivité et donc à ses revenus dans l'immédiat, alors que le garçon en milieu urbain — par contraste avec le milieu rural — ne joue guère un rôle productif. Scolariser une fille, c'est perdre le bénéfice d'une contribution productive qui peut être indispensable si la femme n'est pas déjà relativement aisée. Mais aussi, c'est risquer son investissement, car si l'écolière devient enceinte elle sera obligée d'abandonner ses études, du moins provisoirement, probablement définitivement, et les dépenses déjà engagées l'auront été à perte³.

³ Je ne sais pas si tel est encore le cas, mais en 1975 le renvoi d'une élève enceinte était mandataire et il pouvait lui être difficile par la suite de reprendre ses études. Il arrivait cependant que l'homme responsable de sa grossesse — s'il était baoulé et du même milieu social — fût « jugé » par un tribunal coutumier improvisé pour l'occasion — par exemple, chez le chef baoulé du quartier. Il pouvait alors être obligé soit de rembourser les frais d'études de la fille soit de s'engager à assumer les frais de sa scolarisation dès qu'elle pourrait retourner à l'école. Le mariage ne le dégageait pas nécessairement de cette obligation et, s'il voulait conserver des droits sur l'enfant, il devait aussi se charger des frais de grossesse et d'accouchement.

En même temps que la fonction reproductrice des filles représente un obstacle à la réussite dans le secteur « moderne », autrement dit par référence aux cadres socio-économiques de la société globale, elle représente un atout par référence aux structures fondées sur la parenté qui ont leur propre vie et leurs propres déterminismes au sein de cette société. C'est une raison supplémentaire de ne pas scolariser les filles. Lorsque celles-ci évitent la grossesse, elles agissent à l'encontre des intérêts de l'aînée qui compte sur elles pour produire une descendance utérine qui à la fois lui fournira d'autres cadets et cadettes susceptibles de contribuer à sa prospérité et donnera une signification à cette prospérité en établissant son statut d'ancêtre⁴.

C'est donc à double titre que l'incompatibilité entre la maternité et la poursuite des études décourage la scolarisation des filles. On peut craindre la réussite autant que l'échec. Évidemment, une fille qui réussit ses études peut devenir mère par la suite. Mais elle risque alors de passer dans les rangs de l'élite, d'autant plus que le mariage en milieu urbain tend vers l'hypergamie. Compte tenu de la concurrence pour les descendants, il est probable alors que ses enfants tomberont sous l'emprise de leur père et perdront donc leur valeur de descendants pour l'aînée (sans qu'ils cessent nécessairement d'entretenir des rapports avec elle). Ce désavantage pèse plus lourd dans la balance que les avantages éventuels que peuvent apporter des rapports d'alliance matrimoniale avec l'élite. Comme nous le verrons, les rapports d'alliance avec l'élite s'établissent autrement que par le mariage et plutôt à travers les garçons. Lorsqu'une fille est scolarisée, c'est afin qu'elle poursuive sa propre carrière, non dans le but de la préparer à un « bon mariage ».

Il existe, en effet, des exceptions à la règle générale qui veut qu'on scolarise les garçons mais non les filles. Il arrive qu'une aînée assume les frais de scolarisation pour une fille quand celle-ci paraît particulièrement apte à réussir des études et que les fonctions productrices et reproductrices sont assurées par d'autres cadettes. Elle le fera d'autant plus facilement qu'elle n'a pas sous sa dépendance un garçon qui semble prometteur. Car la scolarisation d'un ou plusieurs cadets constitue — pour les raisons que nous verrons ci-dessous — un élément essentiel des stratégies de réussite. Il arrive aussi qu'une femme scolarise ses propres filles, si elle en a, mais non d'autres jeunes parentes qui se trouvent sous sa tutelle⁵. Ce comportement est cependant moins systématique que chez les femmes « petites lettrées » ou de l'élite, pour qui les jeunes parents villageois des deux sexes tendent à servir de domestiques alors que leurs propres filles, comme leurs fils, sont toujours scolarisées. (Signalons cependant que même dans ce secteur de la population un enfant reçu en adoption — et parfois d'autres cadets proches — sera souvent traité comme un enfant biologique.)

Enfin, grâce à l'expérience qu'ont ces vieilles citadines d'un système qui favorise l'accès des hommes aux emplois salariés — surtout aux niveaux les plus élevés — la scolarisation des garçons paraît nettement plus rentable que celle des filles. Elle paraît aussi plus nécessaire, compte tenu de la division sexuelle des activités économiques en milieu

⁴ Les aînées craignent aussi — à juste titre — que leurs cadettes écolières n'évitent la grossesse que par les avortements et que ceux-ci nuisent définitivement à leur fécondité.

⁵ Parmi mes informatrices âgées, plusieurs n'avaient jamais eu d'enfant. D'autres avaient des enfants adultes dont certains mais pas tous avaient été scolarisés. Notons qu'en milieu urbain — comme aussi en milieu rural — un enfant est souvent scolarisé par son père, car celui-ci établit ainsi ses droits sur l'enfant. C'est pour cette raison que le cas des enfants adoptifs — dont le destin dépend d'une seule personne (le parent adoptif) — est plus révélateur que celui des enfants qui restent avec leurs parents biologiques.

urbain et des aspirations d'une population qui ne voit pas la prolétarianisation comme une promotion sociale. Il importe donc de scolariser les garçons pour les préparer à des emplois plus profitables et plus prestigieux que celui de manoeuvre. Notons qu'il existe un certain décalage entre ces perceptions et ces aspirations, d'une part, et, d'autre part, les réalités d'un marché du travail actuellement très différent de ce qu'il était. Tandis qu'il y avait autrefois moins d'emplois pour les Ivoiriens lettrés, il existait aussi moins de concurrence pour ces emplois, étant donné le bas niveau de scolarisation en Côte-d'Ivoire. Aujourd'hui, si des emplois salariés autrefois pratiquement réservés aux hommes sont ouverts aux femmes, tel par exemple le secrétariat, une nouvelle génération de « petits lettrés » (catégorie qui tend maintenant à s'étendre à ceux qui ont fait l'école secondaire) — hommes et femmes ensemble — doit faire face au chômage généralisé.

C'est une question sur laquelle nous reviendrons en considérant les perspectives d'avenir par rapport à la formation de classes. Pour le moment, il s'agit de décrire les comportements de ces vieilles citadines d'origine rurale qui espéraient toujours en 1975 — qui espèrent peut-être encore — que leurs cadets et leurs cadettes puissent reproduire les réussites de leur propre génération. Si elles avaient plus ou moins conscience du caractère illusoire de leurs espoirs, les structures et les valeurs qui leur dictaient ces comportements ne leur offraient guère la possibilité d'agir autrement.

Considérons maintenant ces comportements en termes de leurs conséquences pour la mobilité sociale de l'un et l'autre sexe, toujours en ce qui concerne ces jeunes d'origine rurale. En faisant le partage entre cadets et cadettes, leurs tutrices destinent celles-ci à une fonction reproductrice qui est à la fois biologique et sociale. Non seulement doivent-elles produire et reproduire pour l'aînée, mais elles doivent *la* reproduire. Autrement dit, l'ultime accomplissement de l'une sera d'imiter la réussite de l'autre, de devenir à son tour une vieille femme prospère et prestigieuse entourée de ses propres dépendants. Il s'agit donc d'une mobilité socio-économique qui se réfère aux critères traditionnels, qui s'enferme dans un cadre qui fait abstraction des rapports de classe. Elle se poursuit sous le signe de la continuité. Elle vise aussi la continuité dans un sens plus large, par la reproduction des rapports sociaux qui assurent la survie et l'intégrité de la communauté fondée sur la parenté. Nous avons vu combien sont importants les liens qu'entretient la citadine avec son lieu d'origine. Il y va non seulement de sa prospérité, mais aussi de son avenir spirituel, car c'est au village que se localise son identité d'aînée et son statut futur d'ancêtre.

C'est surtout par l'entremise de ses cadettes qu'une femme conserve et consolide ses liens avec le village, parfois en restant des années sans y retourner elle-même. L'une de mes informatrices disait envoyer toujours ses filles adoptives faire un séjour au village lorsqu'elles étaient en âge de se marier, dans l'espoir qu'elles y trouveraient un mari, même si elles devaient par la suite revenir en ville⁶. Elle donnait comme raison que « en ville les hommes sont mauvais » — ce qui n'est pas faux, qu'il s'agisse de ceux qui ne prennent pas leurs responsabilités d'époux ou de ceux qui en profitent pour s'imposer comme « chef de famille ». Mais, à travers son discours manifeste, on voyait également

⁶ Une liaison sexuelle suivie, surtout lorsqu'elle aboutit à une grossesse, entraîne normalement le mariage, ne serait-ce que provisoirement, pour participer ensemble aux rapports de production qui vont de pair avec les rapports de reproduction. Sans arranger quoi que ce soit, l'aînée peut donc espérer que sa cadette réintègre la communauté villageoise, surtout si elle est très féconde et redevient enceinte dès que se termine la période d'abstinence d'environ un an (jusqu'à ce que l'enfant marche) qui suit l'accouchement.

transparaître le souci d'affirmer ainsi sa propre présence parmi les siens. Une fille adoptive mariée au village enverra éventuellement un enfant chez celle qui l'a élevée. Il s'établit ainsi, à travers les générations, un va-et-vient qui sert les intérêts de la citadine en même temps qu'il soutient des structures de parenté qui ont leurs fondements en milieu rural. Les enfants de ces filles élevées pour rester parmi les rangs de la non-élite assurent l'avenir social de leur aînée, non seulement parce qu'ils sont des utérins, mais aussi parce qu'ils continuent de lui appartenir — à elle et à son groupe de parenté — plus solidement que ne le peuvent ceux qui franchissent les barrières de classe.

La scolarisation des garçons a de tout autres conséquences par référence aux intérêts de leur aînée et une tout autre signification en termes de reproduction sociale. Envoyer un enfant à l'école c'est faire un sacrifice économique qui représente un investissement dans l'avenir. Au niveau le plus simple, il s'agit d'un investissement économique, car le scolarisé qui réussit doit son soutien matériel à la personne qui a fait les frais de sa scolarisation, celle qui l'a « élevé », comme on dit, mais ici l'expression prend un double sens. Dans une certaine mesure, il s'agit aussi d'un investissement dans les rapports de parenté, car le fait même de scolariser un cadet apporte du prestige et, s'il réussit, non seulement l'aînée partage le prestige et les avantages de sa réussite, mais elle les partage avec son groupe de parenté.

Cependant, à l'encontre de ce qui se passe pour les filles qu'on élève sans les scolariser, cet investissement se fait sous le signe de la discontinuité en ce sens qu'il ne vise pas simplement les rapports sociaux qui s'enferment dans les rapports de parenté. Au contraire, ces femmes qui investissent dans la scolarisation de leurs cadets — parfois à grands frais et jamais sans risque — tiennent compte des réalités des rapports de classe et s'en accommodent tout comme elles s'accommodaient des réalités de la conquête coloniale. Quels que soient le prestige et la prospérité auxquels peut accéder par ses propres efforts une femme illettrée, le véritable pouvoir se trouve ailleurs — autrefois chez « les Blancs », aujourd'hui chez « les grands » — et la subordination du destin de la citadine à ce pouvoir est une expérience vécue au jour le jour. Même les objectifs en apparence modestes — un logement, un terrain à bâtir, un stand au marché, et, oui, une place à l'école ! — ne s'accomplissent que par l'intermédiaire d'un appareil bureaucratique qui devient toujours plus pesant. Pour bénéficier de sa bienveillance, il faut gagner accès aux coulisses du pouvoir.

Cela s'accomplit par les liens d'identité ethnique et, à plus forte raison, de parenté, qu'entretiennent les « petits » avec les « grands ». C'est un fait bien connu, non seulement en Côte-d'Ivoire, mais dans le Tiers-Monde en général, et qui ne concerne pas que les femmes. Ce qui nous intéresse, c'est d'abord de situer dans le cadre d'un ensemble complexe de stratégies d'avenir les stratégies précises qu'emploient les femmes baoulé pour créer de tels liens, et ensuite de considérer les conséquences à long terme de leurs choix.

La scolarisation d'un cadet se fait très souvent dans l'espoir que sa réussite le placera parmi « les grands » et que, redevable à son aînée, il lui servira de liaison avec le pouvoir d'État. Certes, on espère qu'il servira sa parenté en général, mais l'obligation envers celle qui l'a « élevé » — et, le cas échéant, envers ses proches à elle — est plus précise et pratiquement irrécusable, même pour celui qui cherche à se dégager de l'emprise des rapports de parenté. Car, dans un système où tout le monde a « un parent au Ministère », ceux qui détiennent le pouvoir sont constamment sollicités et doivent inévitablement s'esquiver à chaque fois qu'ils le peuvent.

Ce cadet qui franchit la barrière des classes participe à une mobilité socio-économique nouvelle, dont les modalités sont étrangères à la société précoloniale. Au fur et à mesure des générations, ses descendants se détacheront de leurs origines. En un sens, il est perdu pour son groupe de parenté, car il ne contribue pas à sa reproduction sociale. Son rôle est plutôt d'assurer sa survie en assurant la survie de l'aînée qui la représente au sein d'une société où la communauté fondée sur la parenté est dominée par le pouvoir d'État.

Les liens qui s'instaurent grâce à la promotion sociale du scolarisé peuvent se comparer à des rapports d'alliance qui recoupent les rapports de classe, rapports d'alliance qui rappellent une forme de mariage précoloniale appelée *atonvlè* et dont tous les principes allaient à l'encontre de ceux des autres formes de mariage que pratiquaient les Baoulé. L'épouse *atonvlè*, soustraite définitivement à sa communauté d'origine, comme l'était aussi sa descendance, apportait en contrepartie à son groupe de parenté non seulement une compensation matrimoniale considérable, mais aussi la bienveillance d'un groupe souvent plus prospère et plus puissant (M. Etienne 1985). Le destin et la fonction du cadet qui s'intègre à l'élite sont semblables.

Cette comparaison ne veut pas suggérer une commune mesure entre le contexte politique du mariage *atonvlè* — qui devait d'ailleurs disparaître avant de se généraliser — et la société étatique contemporaine, mais simplement une certaine identité des processus par lesquels les communautés fondées sur la parenté acceptent l'aliénation de leur pouvoir sur leur propre reproduction sociale face à des rapports de force qui menacent leur survie. Cette interprétation de la signification de la scolarisation tend à être soutenue par les données historiques. En effet, les communautés baoulé résistèrent aux premières tentatives pour scolariser leurs enfants. Le cas échéant, elles répondaient à la coercition de l'administration coloniale en envoyant des captifs plutôt que des descendants libres. C'est précisément qu'elles s'opposaient à une entreprise dont elles voyaient les dangers. C'est seulement au fur et à mesure que ces communautés prenaient conscience d'une perte d'autonomie irréversible que les Baoulé devaient modifier leurs attitudes envers la scolarisation.

Nous avons vu comment la différenciation qu'opère l'aînée entre ses cadets et ses cadettes affecte les possibilités de mobilité socio-économique des uns et des autres. Nous avons vu aussi combien les stratégies qui sous-tendent cette différenciation sont éminemment rationnelles, qu'il s'agisse des intérêts de l'aînée au sens étroit ou d'intérêts plus larges qui font qu'à travers sa survie et sa prospérité, ce qui est en cause c'est la survie et la prospérité de son groupe de parenté et de sa communauté, voire d'une société baoulé qui conserve son intégrité malgré sa subordination au pouvoir étatique. Rappelons aussi que scolariser les garçons plutôt que les filles représente une adaptation à l'inégalité des sexes au niveau de la société globale.

Cependant, s'adapter à cette inégalité c'est la perpétuer et la renforcer. Plus les filles seront tenues à l'écart des possibilités de promotion sociale dont bénéficient les garçons, plus les structures du pouvoir seront dominées par les hommes et plus ceux-ci chercheront à consolider leurs privilèges. Il reste toutefois à nuancer cette généralisation, car elle suppose — provisoirement et à des fins heuristiques — une mobilité sociale telle que l'élite se constitue surtout à partir de la non-élite d'origine rurale. Or, si cette supposition était plus ou moins valable sous la colonisation et pendant les quelques années qui suivirent l'indépendance, elle ne l'est guère actuellement et elle le sera encore moins à l'avenir. Nous devons donc donner à notre analyse des dimensions plus complexes.

▣ Devenir actuel des rapports de classe et des rapports de sexe

Dans une perspective qui tient compte du devenir actuel des rapports de classe en Côte-d'Ivoire, les stratégies de ces aînées prennent de nouvelles significations qui mettent en cause leur efficacité. Ce sont à la fois leurs objectifs de reproduction sociale et leurs objectifs d'alliance avec le pouvoir qui sont contrecarrés par la reproduction des rapports de classe. Tandis que ce processus n'épargne pas leurs cadets, l'évolution des rapports de sexe au niveau de la société globale se fait de plus en plus au désavantage de leurs cadettes, qu'il s'agisse de citadines de première génération ou de femmes rurales. Enfin, ces stratégies de réussite qui favorisent la mobilité sociale des garçons mais non des filles compromettent les possibilités d'une solidarité féministe susceptible de surmonter les barrières de classe.

◇ Reproduction de l'élite et faillite des stratégies d'alliance avec le pouvoir

Considérons d'abord les facteurs qui affectent les possibilités d'alliance avec le pouvoir grâce à la scolarisation de cadets qu'on espère faire passer dans les rangs de l'élite. Cet espoir, relativement réaliste il y a une génération, devient de plus en plus illusoire. Car l'élite se reproduit elle-même et, malgré une expansion qui agrandit son importance numérique par rapport à la population totale, elle ne se constitue plus ni ne se renouvelle à partir de la non-élite. À peine s'il reste dans les rangs supérieurs de l'élite assez de place pour sa propre progéniture, dont une partie sera éventuellement destinée à des situations inférieures à celles de leurs parents.

Il est donc peu probable que les citadines prospères de la non-élite qui investissent actuellement dans la scolarisation d'un cadet puissent à l'avenir se vanter d'avoir élevé un haut fonctionnaire — et encore moins un ministre, comme c'était le cas pour l'une de mes informatrices. Certes, au fur et à mesure de l'expansion d'une classe moyenne de salariés — fonctionnaires et employés du secteur privé ou para-étatique — quelques-uns peuvent s'y faire une place. Mais, d'une part, ils y rencontrent la concurrence tantôt de citadins de deuxième ou troisième génération, progéniture douée de petits lettrés, tantôt d'éléments moins doués originaires de l'élite. D'autre part, le niveau d'instruction qu'exigent actuellement ces emplois entraîne des frais parfois au delà des moyens d'une aînée dont la « prospérité » est toute relative et, comme nous le verrons, de plus en plus précaire. Enfin, les places dans les écoles abidjanaises — même au niveau primaire et à fortiori aux niveaux plus élevés — sont insuffisantes par rapport aux demandes, et la moindre défaillance peut en exclure un élève, surtout s'il est d'une famille sans influence. Il en résulte que beaucoup de jeunes scolarisés sont destinés à devenir chômeurs. Nous reviendrons sur ce problème en considérant ses conséquences pour la situation économique des aînées.

Pour le moment, ce qui nous concerne c'est un raidissement des barrières de classe qui déjoue les stratégies de ces aînées qui voient encore dans la scolarisation de leurs cadets un moyen de gagner accès aux coulisses du pouvoir et de défendre leurs intérêts par personnes interposées. Or, il ne s'agit pas uniquement d'intérêts personnels, mais souvent d'intérêts collectifs, même lorsqu'une intervention se fait à titre individuel. Il existait encore en 1975 à Abidjan — comme dans les autres villes — un système de « chefferies » à la fois au niveau des ethnies et au niveau des quartiers. Il se doublait d'un système dualiste de « chefs hommes » et « chefs femmes ». Il s'agit d'une organisation sans doute spontanée au départ et reconnue ensuite par l'administration coloniale comme

un moyen de traiter avec la population urbaine indigène. Après l'indépendance ces chefferies restaient agissantes et leur structure se recoupait avec celle du P.D.C.I. (Parti démocratique de Côte-d'Ivoire). En reconnaissance à la fois de leur participation à la lutte anti-coloniale et d'une influence qui les rendaient utiles comme intermédiaires entre le pouvoir et la population non-élite, des femmes déjà considérées comme chefs, avec d'autres qui jouissaient d'un certain prestige dans leur quartier ou dans leur groupe ethnique, furent nommées déléguées du P.D.C.I.

Au départ, ce statut consolidait leur influence. Mais, peu à peu, par des manœuvres dont les détails sont trop complexes pour être décrits ici, qu'elles comprenaient mal elles-mêmes – mais dont elles comprenaient fort bien la portée – ces femmes devaient se trouver dépouillées de leur autorité, tantôt au bénéfice d'hommes de la non-élite tantôt au bénéfice de femmes de l'élite. Ce processus était en cours pendant la période d'enquête (1974-75). Deux instances précises sont révélatrices. L'une de mes informatrices, haut placée dans la chefferie de Port-Bouët, rapporta un jour qu'elle venait de recevoir la visite d'un cadre du P.D.C.I. qui l'informa qu'elle n'avait plus statut de chef, car « le Président Houphouët dit qu'il ne doit plus y avoir de chefs femmes ». Une autre apprit à la même époque que ni elle ni plusieurs de ses semblables ne faisaient plus partie de la liste des déléguées du P.D.C.I. alors qu'elles avaient été assurées que ce statut leur était accordé à vie. On leur enlevait donc ce qui n'était déjà qu'une autorité d'emprunt. Car, dans la mesure où l'influence de ces femmes était encore reconnue, elle était le plus souvent utilisée pour faire d'elles des pions du pouvoir, appelées par exemple à mobiliser la population – pour des manifestations, pour entériner des décisions – souvent sans qu'on daigne leur en expliquer les raisons. Elles en ressentaient une amertume que n'atténuaient pas les dons de pagnes reçus à ces occasions (cf. M. Etienne 1977).

Sans que j'aie pu suivre de près cette évolution politique, il me semble que deux tendances sont manifestes. L'une vise à miner la vieille structure des chefferies urbaines, car celles-ci, malgré des manipulations, reposent en grande partie sur le consensus populaire et représentent donc une participation de la non-élite au pouvoir, ne serait-ce que d'une manière restreinte. Éliminer les femmes chefs est un premier pas. D'une part, cette stratégie peut rassurer les hommes qui pensent au départ en bénéficiant par le renforcement de leur propre pouvoir. D'autre part, plus enracinée dans la vie de son quartier et souvent aussi de son ethnie grâce à ses activités économiques et ses réseaux sociaux, une femme chef peut avoir une emprise plus grande sur la population qu'elle représente. Il s'agit donc d'affaiblir le pouvoir de la non-élite – hommes aussi bien que femmes – au bénéfice d'une consolidation du pouvoir d'État⁷.

L'autre tendance, qui vise à la longue la même fin, est de déloger de leurs places les femmes prestigieuses de la non-élite au bénéfice des femmes de l'élite. Ainsi, il se créait

⁷ En ce qui concerne les efforts du gouvernement pour briser les structures des chefferies traditionnelles, notons qu'ils ne sont pas spécifiques au milieu urbain. C'est une politique établie depuis l'indépendance que celles-ci doivent disparaître et, tandis que les chefs encore vivants ne sont pas officiellement dépouillés de leur autorité, ils ne doivent pas être remplacés lorsqu'ils meurent, du moins au niveau des « tribus » et des unités territoriales. Les chefs de village, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes nommés délégués du P.D.C.I., coexistent avec ceux-ci mais c'est le délégué qui représente le village auprès des instances officielles de l'État.

En ce qui concerne l'aptitude des femmes à mobiliser la population en milieu urbain, on peut rapprocher mon observation ici d'observations qui portent sur d'autres pays africains (et parfois non africains) où les soulèvements de masse autres que les grèves d'ouvriers ont été souvent le fait des femmes (par exemple, la révolte des femmes Ibo au Nigeria). Pendant la lutte pour l'indépendance, les femmes d'Abidjan, dont de nombreuses Baoulé, ont conduit une importante marche sur la prison de Grand-Bassam (cf. Diabaté 1975).

à la même époque, sous l'égide du gouvernement et du P.D.C.I., des organisations de femmes que présidaient – nommées d'office – des femmes instruites, généralement épouses ou parentes d'hommes au pouvoir. (Plus récemment un ministère de la Femme est venu coiffer ces organisations.) Souvent elles usurpaient sans ménagements l'autorité des femmes illettrées, et parfois elles s'arrogeaient à une grande échelle les profits d'entreprises conçues par celles-ci et qui auraient autrement rapporté de petits revenus à chacune⁸. Cependant, au delà de leurs intérêts personnels, les intérêts que sert l'autorité nouvellement acquise de ces femmes sont ceux de l'État. Car chez ces citadines de deuxième ou troisième génération, elles-mêmes originaires de l'élite, la solidarité de classe tend à l'emporter sur toute considération qui pourrait les rapprocher de leurs semblables de la non-élite. Il est donc inévitable que dans leur rôle d'intermédiaires entre la population féminine et l'État elles soient plus disposées à imposer la volonté de celui-ci que de plaider la cause de celle-là.

Si nous revenons aux stratégies d'alliance avec le pouvoir d'État pratiquées par ces aînées citadines d'origine rurale, force est de constater qu'elles ont été dans une certaine mesure les agents de leur propre sort, cela en veillant à faire passer chez l'élite leurs cadettes, mais non leurs cadettes. Il en résulte une distance sociale considérable entre elles-mêmes et les femmes de l'élite, alors que parmi les hommes de l'élite il se trouve encore – pour le moment du moins – des proches qui leur sont redevables et qui ressentent encore une certaine solidarité avec le monde qu'elles représentent. Notons aussi que si les femmes illettrées ou peu instruites qui épousent des lettrés sont trop souvent destinées à perdre l'autonomie sociale et économique qui caractérisent leurs aînées, il n'en va pas de même des femmes de l'élite, qui sont libres de poursuivre leur propre carrière – ne serait-ce que grâce aux services domestiques des jeunes parent(e)s et non parent(e)s d'origine rurale. Ainsi, sans qu'on puisse prétendre qu'il n'existe aucune inégalité des sexes chez l'élite, ces femmes jouent un rôle important dans la sphère publique.

L'écart entre les femmes au pouvoir et leurs sœurs (ou plutôt leurs grands-mères) illettrées est durement ressenti par celles-ci, car il porte atteinte non seulement à leurs intérêts, mais aussi à leur prestige et à leur confiance en elles-mêmes. L'une de mes informatrices, une vieille femme d'une intelligence remarquable, raconta sur un ton de colère passionnée comment aux réunions du P.D.C.I. elle se sentait, avec ses semblables, délibérément exclue par les femmes lettrées : « Pendant la réunion, quand elles veulent discuter de ce qui se passe et de ce qu'elles vont faire, elles s'écrivent des mots au lieu de parler. Moi, comme je ne peux ni lire ni écrire, je ne comprends rien. C'est comme si j'étais à la fois sourde et aveugle ! » Certes, le mépris dont relève un tel comportement n'est pas partagé par toutes les femmes lettrées. Mais, la méfiance qu'il inspire et qui tend à se diriger contre celles-ci dans leur ensemble renforce des barrières de classe que voudraient surmonter quelques-unes, cela malgré une combativité et une vision parfois profondément féministes de part et d'autre.

⁸ Un exemple rencontré au cours de l'enquête à Port-Bouët fut une entreprise de couture d'habits d'écoliers qu'avaient organisée plusieurs de mes informatrices et qui avorta à cause d'une femme haut placée qui réussit à obtenir pour des parents à elle un contrat qui en excluait ces femmes. Cette mésaventure devait aussi provoquer une mésentente et de la rancune parmi celles-ci.

◇ Reproduction de la non-élite et appauvrissement des aînées

Alors que l'élite se reproduit elle-même et devient moins perméable à des éléments venus de l'extérieur, la non-élite urbaine se reproduit aussi. On pourrait s'attendre à ce que ce processus mène à la prolétarianisation de ces jeunes citadins dont le niveau de scolarisation ne leur permet pas d'accéder à des emplois salariés et qui, nés ou élevés depuis leur première enfance en ville, ne sauraient envisager de devenir paysans. Mais l'industrie ivoirienne bénéficie d'un prolétariat originaire de pays bien moins prospères et donc plus malléable et moins exigeant que ne le sont les Ivoiriens, surtout lorsque ceux-ci viennent de régions relativement favorisées par le développement de cultures commerciales. Ces Ivoiriens, et c'est notamment le cas des Baoulé, sont peu disposés à accepter des emplois mal rémunérés de manœuvres. Ils vont à l'école pour « apprendre le papier », c'est à des situations de cols-blancs qu'ils aspirent, et leur formation ne les prépare le plus souvent pas aux emplois manuels les mieux rémunérés. Enfin, malgré les progrès de l'industrialisation, le sous-emploi est endémique et ceux qui voudraient travailler à n'importe quel prix ne trouvent pas facilement une place. S'ils ne réussissent pas à pousser assez loin leurs études, beaucoup de ces jeunes sont donc destinés au chômage⁹.

Malgré la tendance de leurs aînées d'origine rurale à scolariser plutôt les garçons, de nombreuses filles se trouvent néanmoins dans une situation semblable. Parfois, du moins lorsqu'elles n'ont pas dépassé le niveau du Certificat primaire, ces jeunes filles rejoignent les rangs de leurs aînées comme commerçantes, mais trop souvent elles n'ont ni la volonté de le faire ni le savoir nécessaire pour réussir¹⁰. Il arrive alors qu'elles cherchent le salut tantôt dans la prostitution, tantôt dans des liaisons plus ou moins durables, tantôt dans un mariage stable avec un homme aisé (cf. Le Pape et Vidal 1984; Vidal 1977). Parfois, le mariage se fait avec un accord qui précise que l'homme assumera les frais d'études plus avancées de son épouse. En ce cas, si tout se passe bien, celle-ci a l'espoir d'atteindre un niveau qui lui permette de trouver une situation. Autrement, c'est la perte d'autonomie sociale et économique qu'entraîne le mariage hypergamique en milieu urbain (M. Etienne 1981). Certaines préfèrent rester dépendantes d'une aînée et, si elles deviennent enceintes par un homme qui refuse sa responsabilité, elles y sont obligées, à moins de retourner au village pour une « visite » plus ou moins prolongée¹¹.

⁹ En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, il existe depuis l'indépendance une politique « d'ivoirisation » qui contraint les entreprises à n'embaucher un étranger que lorsqu'elles ne peuvent trouver un candidat ivoirien convenable. Mais, d'une part, les emplois se trouvent surtout par les réseaux de connaissance et ceux-ci favorisent souvent les groupes étrangers depuis longtemps installés dans certains secteurs et, d'autre part, ce privilège des Ivoiriens n'est pas très effectif dans une économie où actuellement on débauche plus qu'on n'embauche. Le secteur de la construction (routière et immobilière) qui rendait compte du plus grand nombre d'emplois ouvriers connaît depuis plusieurs années un ralentissement considérable.

¹⁰ Les femmes sont employées dans l'industrie textile et de confection (jusqu'à 80% de la main-d'œuvre), ainsi que dans d'autres industries légères (par exemple, la mise en boîte d'ananas), mais ces emplois sont peu nombreux par rapport à la main-d'œuvre féminine disponible. Il existe, par exemple, quatre usines textiles en Côte-d'Ivoire, dont une à Abidjan, deux dans d'autres villes, et celle de Bouaké-Gonfreville. Sauf pour cette dernière, où les femmes baoulé se sont fait très tôt une place et continuent sans doute de s'y maintenir, je n'ai pas de renseignements sur les caractéristiques (origine ethnique, origine rurale ou urbaine, scolarisation) de cette population ouvrière féminine.

¹¹ Une jeune femme enceinte d'origine rurale et sans mari ou aîné(e) pour s'occuper d'elle retourne souvent au village où elle est généralement bien accueillie et où elle peut compter trouver les moyens de subsistance pour elle-même et son enfant. Elle y restera au moins jusqu'à ce que l'enfant marche. Si elle reste plus longtemps et redevient enceinte, il est possible qu'elle réintègre plus ou moins définitivement le milieu rural. Nous voyons encore dans de tels cas comment la fécondité tend à contrecarrer l'urbanisation durable.

Ce qui nous intéresse ici, c'est moins le destin en soi de ces jeunes chômeurs que sa signification pour l'afinée. Ce qui est en cause, c'est à la fois l'efficacité des stratégies individuelles de réussite et, à travers elles, le processus de reproduction sociale qu'elles visent à entretenir. Alors qu'il y a trente ou quarante ans la scolarisation d'un ou plusieurs cadets représentait un investissement assez sûr, il comporte actuellement le risque que ces cadets, parfois avec leurs enfants et leurs épouses (dans le cas d'hommes), deviennent des dépendants improductifs de leur afinée. C'est un phénomène qui s'observait déjà en 1975 et qui a dû s'aggraver depuis. Si les femmes dont la prospérité est déjà bien assise peuvent supporter la charge financière d'un ou deux chômeurs et de leurs enfants en bas âge, elles n'en ressentent pas moins la perte de revenus. Lorsque le déséquilibre entre éléments productifs et éléments improductifs devient trop désavantageux, elles peuvent à la longue connaître un renversement de leur statut socio-économique. Cette éventualité est encore plus probable dans le cas des femmes dont la situation économique est déjà précaire. Elles peuvent alors être destinées soit à reconnaître l'échec et retourner au village soit à vivoter, parfois comme dépendantes de citadines ou de citadins plus prospères, mais encore assez proches de leurs origines pour ne pas renier les obligations de la parenté.

Au facteur d'échec que représente l'entretien de jeunes chômeurs viennent s'ajouter d'autres facteurs qui relèvent d'une économie peut-être florissante selon les normes du capitalisme mondial et surtout par comparaison avec d'autres pays ouest-africains, mais qui ne favorisent pas toujours la prospérité des entreprises auxquelles se consacrent ces femmes de la non-élite. On pouvait se demander il y a une dizaine d'années, face à des projets officiels de « rationalisation des circuits commerciaux », si elles n'étaient pas destinées à disparaître, remplacées par des structures de commercialisation modernes qui les rendraient inutiles. Il s'avère au contraire qu'elles occupent une place de plus en plus importante dans un milieu urbain où seule l'élite ressent les effets de la prospérité nationale.

En effet, grâce à la souplesse de leur adaptation aux forces du marché — grâce aussi à leur besoin de survivre, serait-ce en acceptant des marges bénéficiaires minimales, — ces commerçantes du « secteur informel » facilitent la survie d'une force de travail mal rémunérée, tout comme elles facilitent la survie des chômeurs en les hébergeant et en les nourrissant. Certes, quelques-unes peuvent profiter de la prospérité de l'élite, notamment lorsqu'elles sont engagées dans des commerces qui servent ses besoins, mais ces commerces exigent souvent de lourds investissements de capitaux et il s'agit donc de commerçantes déjà très aisées¹². Elles ne sont pas représentatives de la population qui nous concerne ici, des femmes dont le sort est étroitement lié à celui du prolétariat et du petit salariat urbain. Avec eux, elles font les frais de la prospérité de l'élite. Si leurs propres espoirs de réussite s'en ressentent, qu'en est-il des espoirs de leurs cadettes, venues en ville pour suivre l'exemple de ces afinées, destinées à la fois à la reproduction et à reproduire les rapports sociaux qui donnent un sens à leur prospérité? On ne peut poser cette question sans aussi s'interroger sur l'avenir des rapports entre le milieu rural et le milieu urbain.

¹² Notons que la situation à Abidjan est très différente de celle qui existe dans les grandes villes du Ghana et du Nigeria où les femmes contrôlent beaucoup plus le commerce, où les commerçantes sont bien organisées, et où certaines — mais pas toutes — sont très aisées. Souvent elles ne travaillent pas au marché, mais sont propriétaires de plusieurs stands où elles emploient comme vendeurs de jeunes parents (hommes aussi bien que femmes). Pour les Ivoiriennes, les possibilités de retirer un maximum de bénéfices des activités commerciales les plus rémunératrices sont limitées par le rôle important que jouent à la fois les maisons de commerce européennes ou libanaises et les Dioula, notamment en ce qui concerne la vente des textiles. Pour ceux-ci, comme pour d'autres produits, les commerçantes du marché sont tributaires du contrôle des grossistes. (Cf. Lewis 1976 pour une étude du marché de Treichville).

▣ Rapports entre le milieu rural et le milieu urbain

Avant d'aborder les tendances actuelles et les perspectives d'avenir des rapports entre le milieu rural et le milieu urbain, il est nécessaire de considérer la signification pour le milieu rural, et notamment pour les femmes rurales, des migrations d'enfants et de jeunes vers le milieu urbain. Nous verrons ensuite quelles peuvent être les conséquences pour les femmes urbaines, et indirectement pour les femmes rurales, d'une cessation ou d'un ralentissement de ce mouvement migratoire.

En un sens, les migrations urbaines d'enfants et leur contribution à l'économie urbaine — du moins celle des filles qui participent aux activités commerciales de leurs aînées — se font aux dépens du milieu rural dans son ensemble. Non seulement ces enfants sont soustraits à la production agricole, mais ils le sont très souvent précisément lorsqu'ils sont en âge d'y participer et alors que leurs parents ruraux ont fait les frais de cette reproduction d'une force de travail¹³. Et c'est une perte qui affecte d'une manière plus aiguë les femmes que les hommes, à la fois parce que les jeunes enfants des deux sexes leur servent d'auxiliaires pour les travaux agricoles et parce que les jeunes filles non mariées, nombreuses parmi les migrants, continuent généralement à travailler à côté de leurs mères. Cependant, rappeler le rôle complexe que jouent les rapports d'adoption pour les femmes, c'est constater que ce n'est pas que la fonction productrice des enfants qui est en cause.

Les principes qui gouvernent l'adoption d'enfants constituent un élément de continuité entre la société précoloniale et la société contemporaine. Mais l'urbanisation et la migration vers les centres urbains introduisent dans les rapports d'adoption un élément de discontinuité qui intervient au désavantage du milieu rural et, surtout, des femmes rurales. S'il est vrai que la prospérité attire depuis toujours les dons en adoption et qu'autrefois comme aujourd'hui un enfant pouvait être envoyé loin de son pays d'origine — par exemple pour rejoindre une aînée qui s'était enrichie à Kokumbo — l'orientation à grande échelle des dons en adoption et en tutelle vers le milieu urbain est sans précédent dans la société baoulé précoloniale. Malgré le va-et-vient entre ville et campagne dont il est question ci-dessus, ce sont autant d'enfants qui ne sont pas disponibles pour l'adoption en milieu rural.

Pour comprendre les conséquences de ce phénomène, considérons d'abord la fonction de l'adoption du point de vue de la mère adoptive. Comme nous l'avons vu plus haut, l'adoption est un moyen d'affirmer son statut d'adulte et son autonomie sociale vis-à-vis ses alliés. À la longue, les enfants adoptifs — avec les esclaves, maintenant disparus — établissent son statut d'aînées grâce à son emprise sur de nombreux dépendants personnels. Mais aujourd'hui, faute d'enfants disponibles, la jeune épouse rurale doit souvent partir seule chez son mari et elle n'a guère la possibilité d'attirer par la suite des cadets ou des cadettes, soit qu'ils sont partis en ville, soit que leurs propres parents ont trop besoin de leur contribution productive. Rappelons aussi que les relations de dépendance et la prospérité sont indissociables et qu'ils relèvent d'un processus cumulatif. Privée donc de la productivité de ses cadets — et surtout de ses cadettes —

¹³ Tel est du moins le cas pour les enfants donnés en tutelle. L'enfant donné en adoption doit en principe aller chez sa parente adoptive dès qu'il peut quitter sa mère (vers l'âge de 2 ou 3 ans au plus tard), mais il y a en fait de nombreuses dérogations à ce principe.

leur aînée ne peut atteindre un statut économique susceptible de les attirer. Cette évolution vient renforcer les autres facteurs qui portent atteinte à l'autonomie économique et donc au statut social des femmes rurales (cf. M. Etienne 1977).

Considérer le point de vue de la mère biologique — la donneuse d'enfants — c'est voir d'abord l'envers de la médaille, pour ainsi dire. Une mère est peu motivée à donner des enfants à une sœur rurale. Face à un surcroît de travail dont elle ne retire que des bénéfices minimes, elle a besoin de leur contribution productive. Certes, donner un enfant, c'est depuis toujours un sacrifice de ses intérêts dans l'immédiat au bénéfice d'un investissement dans l'avenir, investissement qui a des aspects à la fois économiques et sociaux. Mais actuellement, compte tenu de la situation des femmes rurales, c'est un investissement peu rentable en ce qui concerne l'aspect économique.

En ce qui concerne l'aspect social, que devient le souci que peut avoir une femme de conserver des liens avec son groupe de parenté et de construire son autonomie d'aînée par des dons qui soustraient au moins une partie de sa progéniture à l'emprise de son mari et de ses alliés ? Cette motivation reste en un sens un facteur des dons en adoption, car on donne toujours des enfants à des parentes, mais on les donne presque exclusivement à des citadines (ou parfois à des citadins). Il en résulte au sein du milieu rural un affaiblissement des liens qui, par l'entremise des enfants donnés aux maternels, renforcent l'appartenance d'une femme à son groupe d'origine. Cette tendance est encore plus nette dans le cas des femmes qui gardent tous leurs enfants plutôt que d'en donner à qui que ce soit. Elles consolident leur statut d'épouse au détriment de leur statut de sœur. On voit ainsi se dessiner en milieu rural — comme en milieu urbain — une évolution qui favorise l'emprise des hommes à la fois sur leurs enfants et sur leurs épouses. Si cette évolution venait à s'affirmer, elle pourrait transformer encore plus profondément les rapports d'adoption en donnant un rôle plus important aux hommes, à la fois comme donneurs d'enfants et comme parents adoptifs. C'est une tendance qui pouvait s'observer déjà en 1975, mais dont l'analyse est trop complexe pour être abordée ici¹⁴. Revenons donc à l'adoption comme affaire de femmes.

On peut se demander pourquoi les femmes rurales aggravent leurs désavantages à la fois sociaux et économiques en donnant des enfants à leurs sœurs urbaines. Il faut de nouveau distinguer entre les effets immédiats de ces dons et leurs effets à long terme. Ceux-ci sont moins évidents que ceux-là. Mais il faut aussi situer les stratégies individuelles de réussite dans le contexte d'une évolution sociale qui a ses propres déterminismes et qui impose donc des choix dont les conséquences sont inévitablement contradictoires. Au niveau le plus simple, une femme envoie son enfant en ville dans l'espoir de lui assurer un avenir prospère auquel elle participera indirectement grâce aux obligations que conserve toujours un enfant envers ses parents. Pour la génitrice, comme pour la mère adoptive, une fille est le plus souvent destinée à reproduire la réussite de celle-ci.

¹⁴ Comme disait une informatrice citadine qui avait élevé de nombreux enfants adoptifs, « Maintenant au village ce sont les hommes qui commandent. Alors, il vaut mieux recevoir un enfant de son père. Par exemple, si l'enfant ne veut t'obéir ou ne veut rester avec toi, le père l'y obligera et la mère ne pourra l'en empêcher. Si tu reçois un enfant de sa mère et que le père ne voulait pas vraiment le donner, il peut trouver le moyen de le garder ou de le reprendre ». Notons que des considérations semblables qui portent sur l'autorité des hommes dans les ménages urbains peuvent aussi motiver le choix d'un homme plutôt que d'une femme comme parent adoptif. Si ces cas devaient se généraliser, ils pourraient à la longue transformer les rapports d'adoption au bénéfice des hommes. Il ne s'agit cependant que d'une tendance parmi d'autres, dont la nucléarisation de la famille, qui va dans le sens contraire. Pour une analyse plus approfondie de ces questions, cf. M. Etienne (1979b).

Dans le cas du garçon, on compte sur la scolarisation pour lui donner accès au monde des salariés et peut-être à celui de l'élite.

Mais à un niveau plus profond de motivation, le comportement de ces femmes rurales — en ce qui concerne leurs filles aussi bien que leurs garçons — peut se comparer à celui de la citadine lorsqu'elle scolarise des garçons. Tout comme celle-ci vise une alliance avec l'élite, le milieu social où se détient le véritable pouvoir, celle-là vise une alliance avec la ville, le milieu géographique où se localise ce pouvoir. À l'instar de la citadine qui scolarise à grands frais ses cadets en espérant qu'ils lui serviront de liaison avec le monde de l'élite, la mère rurale se prive de la contribution productive de ses enfants pour qu'ils lui servent de liaison avec le monde de la ville. Pour l'une comme pour l'autre il s'agit de stratégies qui reposent sur des modèles traditionnels, mais qui, dans le cadre actuel des rapports de classe, mettent en cause la reproduction des rapports sociaux qui sous-tendent ces modèles et leur donnent un sens. Les femmes rurales donneuses d'enfants et les citadines qui les reçoivent tentent d'échapper à des conditions qui portent atteinte à leur autonomie économique et sociale, mais en ce faisant elles concourent à l'évolution sociale et économique qui crée ces conditions. Ce processus est inévitable alors même que les aspirations de ces femmes se réalisent et que leurs enfants « réussissent » en milieu urbain. En fait, leurs espoirs deviennent de plus en plus illusoires.

Pour la femme rurale, la prospérité des vieilles citadines commerçantes et des vieux citadins maintenant salariés et peut-être hauts fonctionnaires démontre l'efficacité de sa stratégie de participation à la prospérité urbaine. Du moins, tel était le cas jusqu'à récemment. Il existe, comme il est suggéré ci-dessus, un certain décalage entre les réalités économiques actuelles, d'une part, et, d'autre part, la prise de conscience de ces réalités. Au départ, celles-ci ne se perçoivent que sous forme de cas d'échecs individuels qu'on peut attribuer au manque d'effort ou à la malchance. Chacune peut espérer qu'il en ira autrement pour son enfant. Mais peu à peu il devient plus évident qu'Abidjan n'est pas Kokumbo, que ce sont les structures qui sont en cause, et que les « petits », loin de pouvoir pénétrer dans le monde des « grands » ou simplement de participer indirectement à ses avantages, arrivent à peine à survivre.

Au fur et à mesure que ces citadines prospères d'origine rurale disparaissent ou voient se détériorer leur situation économique, elles ne servent plus d'exemple ni de pôle d'attraction pour leur parenté rurale. Lorsqu'on leur envoie encore des enfants et que ceux-ci reviennent au village sans rien — ou n'y reviennent pas parce qu'ils n'ont rien à apporter — ils commencent à apparaître non sans raison comme des exploités, bien que leur exploitation ne soit ni voulue ni nécessairement consciente. Souvenons-nous, en effet, que les rapports de production entre aînés et cadets n'admettent pas l'appropriation systématique de la productivité de ceux-ci par ceux-là, mais posent comme principe que les cadets doivent partager la prospérité de leurs aînés et donc accéder à leur tour au statut d'aîné prospère.

Face à cette prise de conscience en milieu rural, les citadines voient tarir les sources de ces dépendants cadets dont la contribution productive — surtout celle des cadettes — est un élément essentiel de leur réussite. Leur appauvrissement ne peut que s'en aggraver. Il arrive qu'elles ne veulent même pas accepter la charge de cadettes productives mais qui coûtent plus qu'elles ne rapportent, ni à plus forte raison celle d'enfants en bas âge et de garçons destinés à être scolarisés. Mais, à supposer qu'il en soit autrement, on leur envoie de moins en moins facilement des enfants.

Ce sont aussi des changements en milieu rural qui contribuent à ce renversement d'attitudes en ce qui concerne la migration urbaine. La prospérité relative qu'apportent parfois des entreprises de modernisation agricole peuvent motiver les parents à garder leurs enfants. Comme disait une informatrice à ce sujet, « Dans mon village, les gens sont riches maintenant et personne ne veut plus donner des enfants pour partir en ville ». Notons que cette « richesse » se mesure sans doute par rapport à l'appauvrissement de la non-élite urbaine. Quant aux villages moins riches mais qui dépendent néanmoins tous des revenus que rapportent les cultures commerciales, ils doivent souvent faire face à un surcroît de travail auquel participent leurs enfants. La construction d'écoles dans de nombreux villages agit aussi pour y retenir les enfants. Tout d'abord, elle réduit sur place la disponibilité d'enfants pour des activités productives. Ensuite, la scolarisation, du moins au niveau primaire, n'est plus une motivation pour envoyer des enfants en ville. Au contraire, déjà en 1975, faute de places dans les écoles urbaines, des citadins de première génération renvoyaient leurs enfants au village pour les scolariser.

Enfin, pour mieux comprendre tous les facteurs susceptibles d'influer sur la migration urbaine d'enfants et de jeunes, il faudrait étudier les tendances actuelles de différenciation sociale en milieu rural, domaine encore peu exploré (cf. Campbell 1984). Il est possible qu'il s'opère un tri qui favorise l'émigration d'enfants tantôt des familles rurales les plus pauvres tantôt des familles les plus aisées. Les uns seront alors destinés à servir l'élite, les autres à la rejoindre. Quoi qu'il en soit, il est probable que les migrations d'enfants et de jeunes se feront de moins en moins vers la non-élite urbaine — et surtout vers ces citadines d'origine rurale qui autrefois pouvaient compter sur leur parenté rurale pour leur envoyer des cadets et des cadettes qui devaient à la fois établir leur statut socio-économique et en bénéficier. C'est une évolution assez conforme à la politique officielle de l'État, qui déjà depuis des années s'attaque à « l'exode rural » et au « parasitisme familial ». Mais cette évolution ne se fera qu'au détriment d'une mobilité socio-économique étroitement liée à la mobilité géographique. En même temps, elle aura des conséquences spécifiques pour les femmes.

▣ Conclusions

Nous avons fait ci-dessus une distinction entre femmes urbaines et femmes rurales qui est plutôt heuristique qu'objectivement fondée. En effet, pour la population dont il s'agit, il n'y a pas lieu de distinguer catégoriquement entre les deux. La résidence urbaine et la résidence rurale ne sont que des moments dans le cours d'une vie. Les histoires résidentielles et des citadines et des villageoises démontrent combien la mobilité entre les deux milieux est un état de fait pour un grand nombre de femmes. Mais cet état de fait correspond aussi, pour les unes comme pour les autres, à une potentialité qui sert d'échappatoire à des rapports de sexe qui leur sont défavorables dans les deux milieux. Face à des rapports de production qui les dépouillent de leur autonomie économique et qui font obstacle à la réalisation future de leur statut d'aînée et d'ancêtre, les femmes rurales — jeunes célibataires, divorcées ou veuves — partent en ville « chercher leur argent ». Devenues éventuellement citadines prospères, leurs objectifs à long terme restent inchangés et, qu'elles y retournent ou non, c'est au village, dans leur groupe de parenté, que se localise leur véritable avenir.

Ce sont surtout les enfants qui, par leur va-et-vient entre milieu rural et milieu urbain, sont les chaînons des réseaux qui relient les deux milieux et qui assurent la reproduction des rapports sociaux fondés sur la parenté qui sous-tendent leur solidarité. Les liens que

matérialisent les cadets et les cadettes servent à la fois à faciliter la mobilité de leurs aînées et à neutraliser un éloignement géographique qui pourrait autrement devenir un éloignement social. Tant que ces liens restent intacts — et pour cela ils doivent se renouveler de génération en génération — les horizons des femmes baoulé restent ouverts malgré la subordination de leur monde à celui du pouvoir étatique.

Or, l'évolution décrite ci-dessus suggère que ces horizons se rétrécissent actuellement et risquent à la longue de se fermer. Certes, Abidjan ne fut jamais Kokumbo. Dès la conquête, la mobilité sociale devait connaître des limites sans précédent dans la société baoulé précoloniale. Au fur et à mesure que s'élaboraient les rapports de classe, elle devait rencontrer des barrières nouvelles et toujours plus rigides. Il n'en restait pas moins des possibilités de mobilité socio-économique qui, comme autrefois, étaient indissociables de la mobilité géographique et qui jouaient un rôle particulièrement important pour les femmes. Si elles viennent à disparaître, les inégalités qui marquent actuellement les rapports de sexe en milieu rural comme en milieu urbain se feront plus durement sentir.

RÉFÉRENCES

ASSIÉ N'dri T.

- 1974 *La femme ivoirienne dans la vie politique. La femme baoulé ngbongbo de l'exode à la fin de la pacification 1730-1915*. Lyon: Université Lyon II. Mémoire de Maîtrise d'Histoire. (Multigraphié).

CAMPBELL B.K.

- 1984 « Inside the Miracle: Cotton in the Ivory Coast »: 143-171, in J. Barker (éd.), *The Politics of Agriculture in Tropical Africa*. (Series on African Modernization and Development, vol. 9). Beverly Hills, Ca.: Sage Publications.

CHAUVEAU J.P.

- 1978 « Contribution à la géographie historique de l'or en pays baule », *Journal des Africanistes*, 48, 1: 15-69.
- 1979 *Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-sud, Côte-d'Ivoire)*. Paris: Éditions de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O.R.S.T.O.M.).
- 1980 « Agricultural Production and Social Formation: The Baule Region of Toumodi-Kokumbo in Historical Perspective »: 143-174, in M.A. Klein (éd.), *Peasants in Africa: Historical and Contemporary Perspectives*. (Series on African Modernization and Development, vol. 4). Beverly Hills, Ca.: Sage Publications.

DIABATÉ H.

- 1975 *La marche des femmes sur Grand-Bassam*. Abidjan et Dakar: Les Nouvelles Éditions africaines.

ETIENNE M.

- 1976 « Women and Slaves: Stratification in an African Society (The Baule, Ivory Coast) ». Paper presented at the 75th Annual Meetings of the American Anthropological Association, Washington, D.C. (Communication multigraphiée).
- 1977 « Women and Men, Cloth and Colonization: The Transformation of Production-Distribution Relations among the Baule (Ivory Coast) », *Cahiers d'Études africaines* 65, XVII, 1: 41-64. (Repris dans M. Etienne et E. Leacock (éds), *Women and Colonization: Anthropological Perspectives*. New York: Praeger, 1980: 214-238).

ETIENNE M.

- 1979a « The Case for Social Maternity : Adoption of Children by Urban Baule Women (Ivory Coast) », *Dialectical Anthropology*, IV, 3: 237-242.
- 1979b « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire) », *L'Homme*, XIX, 3-4: 63-107.
- 1981 « Gender Relations and Conjuality among the Baule (Ivory Coast) », *Culture*, I, 1: 21-29. (Repris dans C. Oppong (éd.), *Female and Male in West Africa*. Londres: George Allen and Unwin, 1983: 303-319).
- 1985 *Structures sociales, transformations économiques et rapports des sexes chez les Baoulé de Côte-d'Ivoire*. Paris: Université René Descartes (Paris V) / École des hautes études en sciences sociales. Thèse de doctorat de troisième cycle. (Multigraphié).
- 1986 « Contradictions, Constraints, and Choices: Widow Remarriage among the Baule of Ivory Coast », in B. Potash (éd.), *Widows in African Societies: Choices and Constraints*. Stanford: Stanford University Press.

ETIENNE P. et M. Etienne

- 1967 « Terminologie de la parenté et de l'alliance chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire) », *L'Homme*, VII, 4: 50-76.
- 1968 « L'émigration baoulé actuelle », *Cahiers d'Outre-mer*, XXI: 155-195.
- 1971 « À qui mieux mieux » ou le mariage chez les Baoulé », *Cahiers ORSTOM*, sér. Sciences humaines, VIII, 2: 165-186.

LE PAPE M. et C. Vidal

- 1984 « Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXVI (no spécial sur « Le Sexuel »): 111-118.

LEWIS B.

- 1976 « The Limitations of Group Action Among Entrepreneurs: The Market Women of Abidjan, Ivory Coast »: 135-156, in Nancy J. Hafkin et Edna G. Bay (éds), *Women in Africa. Studies in Social Change*. Stanford: Stanford University Press.

SALVERTE-MARMIER P. de

- 1965 « L'organisation politique et la structure territoriale »: 195-209, in CÔTE-D'IVOIRE, Ministère du Plan, *Étude régionale de Bouaké, 1962-64*. 1: *Le Peuplement*. Abidjan.

VIDAL C.

- 1977 « Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA », *Cahiers d'Études africaines*, XVII, 1: 121-153.

WEISKEL T.C.

- 1980 *French Colonial Rule and the Baule Peoples: Resistance and Collaboration, 1889-1911*. Oxford: Clarendon Press.

RÉSUMÉ / ABSTRACT

Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire)

La société baoulé précoloniale se caractérisait par une grande mobilité socio-économique à laquelle participaient les deux sexes. La prospérité attirait des dépendants qui, réciproquement, contribuaient à la prospérité. C'est ainsi qu'un(e) aîné(e) pouvait accéder au statut d'ancêtre. Les modèles et les valeurs d'autrefois gouvernent encore les stratégies de réussite des citadines d'origine rurale. Cependant, les effets des rapports de classe et des processus actuels de reproduction sociale sur les rapports de sexe font que ces stratégies tendent paradoxalement à promouvoir les conditions d'inégalité auxquelles elles voudraient se soustraire. En même temps, les réseaux sociaux entre milieu urbain et milieu rural qui fondent une certaine intégrité de la société baoulé au sein de la société étatique se trouvent menacés.

Gender, Class and Socioeconomic Mobility Among the Baulé (Ivory Coast)

Precolonial Baulé society was characterized by a high degree of socioeconomic mobility on the part of both sexes. Prosperity attracted dependents and the latter, in their turn, contributed to prosperity. It is thus that a senior man or woman could accede to the status of ancestor. The models and values of the past still govern the strategies used to attain success by female city dwellers of rural background. However, the effects of class relations and the current process of social reproduction as gender relationships tend, paradoxically, to promote the very conditions of inequality that these women wish to escape. At the same time the social networks linking the urban and the rural milieux that serve as the bare for a certain integration of Baulé society within the state context are now being threatened.

Mona Etienne
New School for Social Research
65 Fifth Avenue
New York NY 10003
U.S.A.